

CAHIER DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PARENTS 2017-2018



Veillez lire ce cahier de renseignements attentivement et le conserver pour vous y référer au besoin. Veillez également lire, remplir et/ou signer dans le portail parent TOUS LES FORMULAIRES qui vous concernent et/ou qui concernent votre enfant au plus tard le vendredi 15 septembre.



École élémentaire publique
L'Odyssee

CAHIER DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PARENTS

École élémentaire publique L'Odyssee
1770, promenade Grey Nuns, Orléans (Ontario) K1C 1C3
tél. : (613) 834-2097 téléc. : (613) 834-3614
Courrier : odyssee@cepeo.on.ca
Site Web : <http://odyssee.cepeo.on.ca/>

Le 28 août 2017

Monsieur, Madame, Chers parents, tuteurs, tutrices,

Bienvenue ou tout simplement bon retour à *l'École Élémentaire Publique L'Odyssee!* C'est avec grand enthousiasme que je me joins à l'équipe ainsi que de nouveaux membres du personnel qui viennent se greffer afin d'enrichir notre communauté professionnelle.

Nous nous réjouissons, tous ensemble, de vous annoncer que nous entreprenons cette nouvelle année scolaire avec gaieté et que, bien évidemment, nous souhaitons continuer à travailler de concert avec vous afin d'assurer la réussite de vos enfants. C'est pourquoi nous vous prions d'abord et avant tout de bien vouloir prendre connaissance du cahier de renseignements suivant dans lequel figurent plusieurs informations importantes sur l'organisation de l'école et sur les services que nous offrons.

Sachez que le courriel, le Facebook ou le site web de l'école sont d'autres façons rapides et efficaces où vous obtiendrez de l'information ponctuelle au sujet de l'école.

Cette année scolaire 2017-2018, tout comme les années précédentes, sera unique et nous tenterons l'impossible pour qu'elle soit inoubliable. Comme toujours, notre personnel offrira aux élèves une qualité exemplaire d'enseignement. Le tout sera accompagné de beaux projets qui sauront éveiller tout le potentiel de votre enfant. Soyez persuadés que votre enfant sera guidé adéquatement tout au long de son cheminement académique et personnel afin de bien pouvoir s'épanouir au sein de notre école.

Je vous souhaite, Monsieur, Madame, Chers parents, tuteurs, tutrices, une année scolaire où le plaisir d'apprendre en français sera partagé entre l'école et la famille.

En vous offrant nos salutations les meilleures,

Sylvie Pinel

Karine Lampron-Comtois

Directrice

Directrice adjointe

LISTE DU PERSONNEL 2017-2018

Administration

Sylvie Pinel, directrice
Karine Lampron-Comtois, directrice adjointe

Personnel enseignant

Isabelle Champagne, maternelle-jardin
Karine Bazinet, maternelle-jardin
Hassina Zitoun, maternelle-jardin
Chantal Denis, maternelle-jardin
Anne-Marie Colas, maternelle-jardin
Fatima Kara, maternelle-jardin
Christine Lupien, 1^{re}
Julie Poirier, 1^{re}
Anne-Marie Fournier, 1^{re}
Hanifa Benchaouch, 1^{re}
Mélanie C. Sauvé, 2^e
Caroline Sauvé, 2^e
Asmaa Bouabbad, 2^e
Hélène Roussin, 2^e
Arezki Ben Kadi, 3^e
Lauren Arsenault, 3^e
Lisa Lanthier, 3^e
Nathalie Dallaire, 3^e
Anne-Marie Dénommé, 4^e
Lisa Mason, 4^e
Valérie Jean, 4^e
Lamia Fradjia, 5^e
Anouschka Enders, 5^e
Yann Fréchette, 5^e
Marie-Ève Blais, 6^e
Mélissa Balthazar, 6^e
Nicolas Guimond, 6^e
Carole Leblanc, Classe TSA
Larbi Djemaoui, Classe TSA
Tanya Marion-Chapman, enseignante ressource
Hélène Fortier, enseignante ressource
Jacinthe Chapdelaine, Lead littératie/
coordonnatrice IB
Céline Régimbald, Lead numératie/littératie

Enseignants spécialistes

Benito Domerson
Yahya Ali Mohammadi
Catherine Dicaire
Marie-France Joyal

Personnel de soutien

Suzanne Roberge, secrétaire administrative
Rachel Jean, secrétaire
Andréanne Lamoureux, secrétaire
Nathalie Morel, bibliothécairienne
Pierre Parisien, concierge en chef
Sylvain Larocque, concierge
Marcellin Koua, concierge

Personnel de soutien éducatif

Judith Calixte, TES
Francine Beaulieu, TES
Jemima Saint-Fort, TES
Dominique Leduc, TES
Oubah Daoud, TES
Hanane Saleh, TES
Josée Hudon, TES
Kaltoum Hassan-Farah, TES
Stéphanie Lacourcière, Technicienne Responsable
en Petite Enfance
Stéphane Beaulière, EPE
Mélanie Martin, EPE
Jocelyne Nicolas, EPE
Amina El Fallah, EPE
Souhila Aliouat, EPE
Karine Martin, EPE
Sally Frangieh, EPE
Chantal Laferrière-Ménard, EPE
Kheira Belmiloud, EPE

CODE DE CONDUITE

L'école reconnaît aux élèves et au personnel le droit et la responsabilité d'apprendre et de travailler dans un milieu sécuritaire, sécurisant, ordonné et productif. Le présent code de conduite définit les conditions qui permettront à l'élève inscrit(e) à l'école élémentaire publique L'Odyssée-école du monde de l'IB de s'épanouir dans toutes les dimensions de son être (affective, culturelle, esthétique, intellectuelle, morale, physique et sociale).

Le présent code de conduite est en vigueur...

- | | | |
|-------------------|------------------------------|----------------------|
| * dans l'école | * dans les autobus scolaires | * lors des activités |
| * lors des dîners | * sur le terrain de l'école | * lors des sorties |

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

MES DROITS ET MES RESPONSABILITÉS

Respect de soi

- * Je fais mes devoirs et mes leçons en respectant les directives et les échéanciers.
- * J'apporte tout le matériel scolaire requis pour travailler.
- * J'apporte une collation et un dîner nutritifs.
- * Je porte des vêtements convenables recouvrant les épaules et le ventre au complet sans messages violents, sexistes, racistes ou vulgaires (les robes, les jupes et les pantalons courts sont de longueur *bermuda* et sont portés de façon à ne pas voir les sous-vêtements). Je porte aussi pour l'extérieur des vêtements appropriés à la saison pour me protéger du soleil, de la pluie ou du froid.

Respect des autres

- * Je m'exprime poliment.
- * Je respecte les autres peu importe leur origine ethnoculturelle, leur religion, leur langue, leur sexe, leur culture et leurs capacités physiques et mentales.
- * Je règle mes conflits par l'action positive et la discussion.
- * Je fais preuve d'assiduité et de ponctualité.
- * Je respecte les décisions prises concernant les allergies : nourriture, parfum, etc...
- * Je m'implique dans mes apprentissages et je permets aux autres élèves d'étudier et d'apprendre sans les déranger.
- * Je ne lance pas d'objets (i. e. boue, boules de neige, roches, billes, avions de papier, bandes élastiques, etc...).
- * Je choisis des jeux non violents et sans contact physique.
- * Je respecte l'espace personnel de mes pairs.
- * Les caresses et les touchers inopportuns sont interdits.

Respect de l'autorité

- * Je dois respecter les directives émises par **le personnel ou tout autre adulte en autorité**.
- * Je cesse mon activité lorsqu'une personne en autorité m'interpelle.
- * Je m'efforce de vouvoyer les adultes.
- * Je remets à mes parents, tuteurs, tutrices, tout courrier scolaire.

Respect du milieu

- * Je parle français en tout temps.
- * Je n'apporte pas d'objets électroniques ou de valeur à l'école.
- * Je respecte les règlements à l'intérieur et à l'extérieur (dans la cour, les couloirs, les classes et autres locaux de l'école).
- * J'enlève mon couvre-chef en entrant dans l'école.
- * Je dispose de 2 paires de chaussures (une pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur).
- * Je respecte la propriété d'autrui, de l'école et du voisinage.
- * J'applique les 3R quotidiennement : réduire, réutiliser, recycler.
- * Je garde l'école et la cour de récréation propres.
- * Je ne mâche pas de gomme et je ne crache pas.
- * Je gare ma bicyclette à l'endroit prévu.
- * Je range ma trottinette, mes patins et/ou ma planche à roulettes dès mon arrivée sur le terrain de l'école et je les utilise seulement après le départ des autobus.

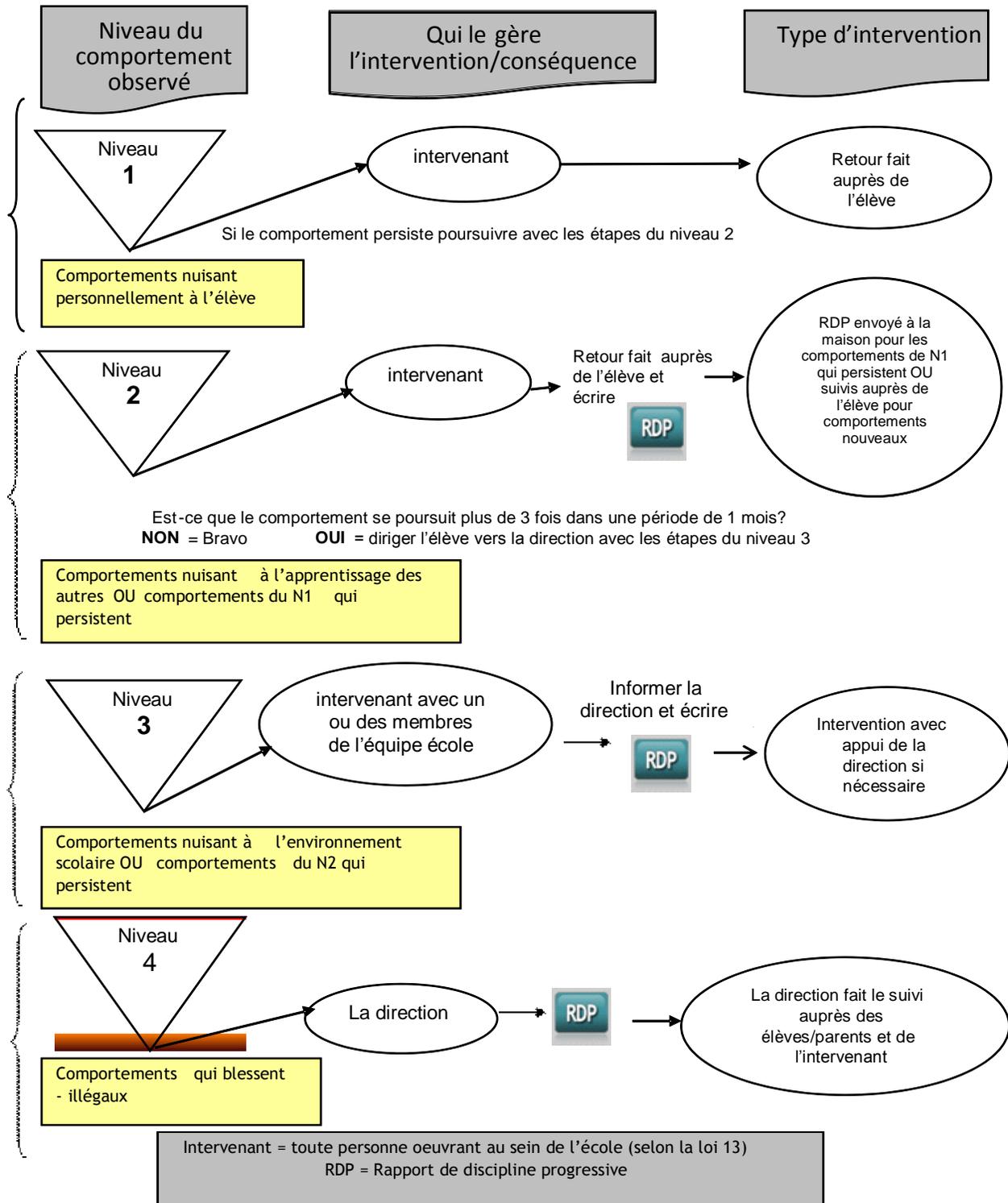
J'ai lu et partagé le code de conduite avec mes parents : _____

**Discipline progressive et comportement inappropriés en vertu
des articles 306 et 310 de la Loi de l'Éducation**

À l'école L'Odyssee, la procédure d'intervention fournit par le CEPEO visant la fréquentation scolaire de tous les élèves de 6 à 18 ans qui s'absente pour les raisons non valables est appliquée. Vous la trouverez dans le recueil des politiques du Conseil ADE-09-DA

Arbre décisionnel de L'Odyssee

selon le niveau de comportement





RÈGLES CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE



- ✓ je suis à mon arrêt cinq (5) minutes avant l'arrivée de l'autobus;
- ✓ je monte calmement dans l'autobus et je demeure assis à la place qui m'est assignée pendant toute la durée du trajet;
- ✓ je garde mes pieds à l'intérieur du banc et je laisse l'allée libre de tout objet;
- ✓ je garde la tête et les bras à l'intérieur et fais face vers l'avant de l'autobus en tout temps;
- ✓ je parle à voix basse et j'utilise un langage poli;
- ✓ je m'abstiens de lancer quoi que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus ou en direction de ce dernier;
- ✓ je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus;
- ✓ je transporte tous mes effets personnels dans un sac et je les laisse dans ce même sac pendant tout le trajet;
- ✓ je peux lire mais ne peux pas faire de devoirs nécessitant l'utilisation d'un crayon à bord de l'autobus.

CONSÉQUENCES

Lorsque les règles ne sont pas suivies :

- ✓ Le conducteur avertit l'élève;
- ✓ Le conducteur avertit la direction par écrit, du comportement inacceptable de l'élève;
- ✓ Au deuxième rapport, la direction rappelle les règlements de sécurité à l'élève et les parents sont informés par écrit et / ou par téléphone;
- ✓ Au troisième rapport, la direction informe les parents d'une suspension de transport pour une journée;
- ✓ Les rapports subséquents entraînent des suspensions de plus d'un jour pouvant aller jusqu'à la perte de privilège complète d'utiliser le transport scolaire.

NOTE : Prendre l'autobus scolaire est un privilège, non un droit. Il est donc possible de refuser **de transporter un élève dont le comportement est tel qu'il met en danger la vie et la sécurité des autres.**

Numéros de téléphone utiles :

SOS Devoirs 1-855-338-6477 : www.sosdevoirs.org

Ligne d'écoute 24h/jour 1-800-668-6868 : www.jeunessejecoute.ca

Site web sur le respect de soi et d'autrui : www.egal-egale.ca



École élémentaire publique L'Odysée

Année scolaire 2017-2018

Fournitures scolaires

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Dans ce qui suit, vous retrouverez de l'information concernant les fournitures scolaires dont votre enfant aura besoin pour l'année scolaire. Ci-dessous, vous trouverez les articles que vous devrez acheter et aux pages suivantes, les fournitures fournies par le CEPEO.

Il est important de vous limiter aux articles suggérés et de bien identifier chaque article au nom de votre enfant avec un crayon-feutre permanent.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et surtout n'hésitez pas à communiquer avec la direction si vous nécessitez de plus amples informations.

La direction

Fournitures scolaires	Maternelle et jardin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
grand sac d'école (bien l'identifier à l'intérieur)	X	X	X	X	X	X	X
petite couverture	X						
boîte à dîner(bien l'identifier à l'intérieur)	X	X	X	X	X	X	X
paire d'espadrilles à <u>semelles non-marquantes pour tous</u>	X à velcro	X à velcro	X	X	X	X	X
deux boîtes de papiers mouchoirs	X	X	X	X	X	X	X
une boîte de GRAND Ziploc	X	X	X				
vêtements de rechange bien identifiés dans un sac Ziploc (pantalons, chandail, bas et sous-vêtements)	X	X					
tablier en tissu avec manches pour la peinture (ou vieille chemise d'adulte)	X						
sac en tissu pour l'éducation physique contenant : bas, chandail à manches courtes, pantalon long ou court (jeans interdit), déodorant, espadrilles qui s'attachent.					X	X	X

ATTENTION - Boîtes à dîner : Il est interdit d'apporter arachides, noix, graines de sésame ou leurs dérivés en raison des allergies mortelles. Remplacer les friandises, croustilles, bonbons ou boissons gazeuses, etc. par des fruits ou légumes frais. Utiliser svp des contenants recyclables pour favoriser un dîner sans déchets. Pour les petits de la maternelle et du jardin, nous recommandons de ne pas apporter des boîtes de jus en carton avec paille intégrée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Horaire de la journée

Début des classes	9 h 15
Récréation du matin	10 h 55 à 11 h 20
Dîner et récréation	13 h 00 à 14 h 00
Départ	15 h 45

Bulletins

La remise des bulletins se fera à deux reprises au cours de l'année en plus d'un rapport de progrès qui sera remis en novembre.

Rapport de progrès : 10 novembre (rencontre avec les parents 16 novembre)

1^{er} bulletin : 9 février (rencontre avec les parents au plus tard le 15 février au besoin)

2^e bulletin : 21 juin

Surveillance

La supervision des élèves le matin est assurée à compter de 9 h et en après-midi jusqu'à 15 h 55. Par conséquent, aucun élève sans supervision parentale ne peut se trouver sur la propriété de l'école en dehors de ces heures.

Absences

Si un élève est absent, nous demandons aux parents, tuteur ou tutrice d'en informer l'école avant 9 h le matin. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte vocale qui est en fonction en tout temps. Le numéro à composer est le 613-834-2097 ou par courriel à odyssee@cepeo.on.ca.

Lorsqu'un élève doit quitter l'école à un autre moment qu'aux heures réglementaires, nous demandons à l'élève de fournir une note de la part d'un de ses parents, de son tuteur ou sa tutrice. Il ou elle doit se présenter au bureau d'administration avant de quitter l'école afin de motiver son départ et signer dans le cartable prévu à cet effet.

Retards

Si un élève arrive en retard, il doit se présenter au bureau d'administration accompagné d'un parent afin d'avertir de son arrivée. Une personne responsable lui remettra un billet de retard et il pourra ensuite se rendre en classe. Il est important pour nos élèves de ne pas manquer trop de temps de classe afin de leur permettre de bien assimiler toute la matière présentée, d'assurer une continuité dans leurs apprentissages et de leur assurer du succès scolaire. C'est aussi une question de respect pour les autres élèves de la classe qui sont dérangés par l'arrivée ou le départ hâtif après les heures normales de classe des élèves. La ponctualité est une bonne habitude de vie qui est importante d'enseigner à nos enfants.

Heure du dîner

Il est important que l'élève qui dîne à l'école se comporte bien. On lui demande de rester assis pendant le dîner, de parler calmement et de **laisser le local propre** avant de sortir pour la récréation.

Nous comptons sur votre collaboration pour lui fournir un goûter nourrissant, équilibré, **sans noix** et ses dérivés. Le WOWBUTTER et d'autres produits à base de soya seront acceptés seulement si l'étiquette «sans

noix» y est apposée. Après la période du dîner, les élèves jouent dehors et devraient être habillés d'une manière appropriée aux conditions météorologiques.

Visites à l'école

Le bureau d'administration est ouvert de 8 h à 16 h 45.

1. Pour entrer à l'école, les visiteurs doivent sonner à l'entrée principale et s'identifier pour accéder au foyer central. Les autres portes de l'école sont verrouillées de l'extérieur pendant les heures de classe.
2. Dès leur arrivée à l'école, tous les visiteurs doivent se rendre au bureau d'administration où ils seront reçus. Si le personnel est absent momentanément, le visiteur doit s'asseoir et attendre leur retour. Si le bureau est fermé, le visiteur devra attendre dans l'entrée de l'école. Les personnes qui font du bénévolat à l'école ou qui ont un rendez-vous avec un membre du personnel de l'école doivent signer le registre des visites, prendre le collant approprié qu'ils devront porter de façon visible avant de se rendre à leur rendez-vous. Leur rendez-vous terminé, ils doivent repasser par le bureau pour y inscrire l'heure de leur départ dans le registre des visites.
3. Les parents qui accompagnent leurs enfants à l'école (le matin) sont priés de les laisser dans la cour de l'école sous la garde du surveillant à partir de 9 h. Les parents qui viennent chercher leur/s enfant/s au dîner sont priés de les attendre au bureau. À la fin des classes, ils viennent les chercher devant l'école (près de la grosse roche taillée). Les parents ne circulent pas dans l'école avant 8 h, à moins d'avoir un rendez-vous.
4. Si un parent ou toute autre personne autorisée par celui-ci vient chercher un élève à l'école pour quelque raison que ce soit pendant les heures de classe, les récréations ou l'heure du dîner, il ou elle doit se conformer à la ligne de conduite détaillée aux numéros 1 et 2.
5. Lorsqu'un parent, tuteur ou tutrice communique avec l'école pendant la journée pour aviser qu'il ou elle viendra chercher son enfant à la fin des classes, il ou elle doit s'assurer d'aviser un membre du personnel administratif avant 15 h. Après 15 h, nous ne pouvons garantir que votre enfant ne quittera pas l'école en autobus. À son arrivée à l'école, le parent doit se conformer à la ligne de conduite détaillée aux numéros 1 et 2.
6. Les parents présents dans l'école pendant les heures de classe, y compris l'heure du dîner, acceptent que leur enfant suive les mêmes routines que les autres élèves.
7. Lorsque des parents ou des visiteurs se rendent à l'école après 16 h pour assister aux réunions du Conseil d'école, à un comité ou pour participer à des activités organisées par l'école, ils ne sont pas tenus de signer le registre des visites ni de porter le collant approprié.
8. Les animaux de compagnie ne sont pas admis ni dans l'école ni sur le terrain de l'école à moins d'une entente au préalable avec le/la titulaire et la direction.
9. Si une personne autre qu'un parent vient chercher un élève, le personnel du bureau d'administration doit en être avisé en lui indiquant le nom de la personne qui viendra chercher l'élève.

Changement d'adresse et/ou numéro de téléphone

Selon la politique du Conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario (CEPEO), dès que vous prévoyez déménager ou changer votre numéro de téléphone, vous êtes priés d'aviser l'école.

Processus de communication foyer-école

Pour obtenir des clarifications ou des renseignements concernant votre enfant, nous vous suggérons le processus suivant :

1. Le parent communique d'abord avec l'enseignant/e en utilisant l'agenda de l'enfant ou le courriel de l'enseignant/e.
2. Si la communication n'est pas satisfaisante, le parent communique avec la personne à la direction.

Annulation du transport

Lorsque le transport est annulé, l'école demeure ouverte comme le stipule la politique du CEPEO. Pour savoir si le transport est annulé, il suffit d'écouter l'un des postes de radio suivants ou consulter le site du CEPEO www.cepeo.on.ca :

- poste de langue française : CBOF – CIMF – CJRC – CKTF
- postes de langue anglaise : CKBY – CFRA – CFGO – KOOL-FM

Il est à noter que lorsque les autobus ne passent pas le matin, ils ne passent pas en fin d'après-midi non plus. Si vous conduisez votre enfant à l'école le matin, vous devez venir le chercher à l'école à 15 h 45.

De plus, vous pouvez vous inscrire afin de recevoir les avis d'annulations en vous inscrivant sur le site suivant : http://www.transportscolaire.ca/fr/Annulations_5.

Transport scolaire – règles de sécurité

1. Soyez à votre arrêt au moins 5 minutes avant l'arrivée de l'autobus. Attendez l'autobus à un endroit sécuritaire.
2. Attendez que l'autobus soit complètement arrêté avant de vous en approcher.
3. Restez assis à votre place pendant tout le trajet de l'autobus.
4. Ne quittez pas votre siège tant que l'autobus n'est pas immobilisé.
5. Abstenez-vous de manger et de boire dans l'autobus.
6. Abstenez-vous de parler fort ou de crier dans l'autobus.
7. Obéissez au conducteur ou à la conductrice et respectez ses directives en matière de sécurité.
8. Gardez les mains, les jambes et la tête à l'intérieur du véhicule en tout temps.
9. Ne jetez aucun objet par les fenêtres de l'autobus.
10. Sachez comment évacuer l'autobus en toute sécurité. (Demandez au conducteur ou à la conductrice de vous indiquer la façon de procéder).
11. Lorsque vous descendez de l'autobus, éloignez-vous du véhicule et ne vous en rapprochez pas.
12. Ne ramassez jamais un objet qui se trouve près ou dessous un autobus.
13. Restez loin des zones de danger; ne touchez jamais à l'autobus.
14. Pour traverser la rue : traversez devant l'autobus. Avant de vous engager, assurez-vous que le conducteur ou la conductrice vous voie. Faites-lui signe, puis traversez la rue. Traversez toujours à une distance d'au moins trois mètres devant le pare-chocs de l'autobus. Ne courez jamais, marchez et regardez toujours des deux côtés de la rue pour vous assurer que la voie est libre.

Lorsqu'un autobus scolaire est immobilisé, que ses feux intermittents rouges clignotent et que le bras d'arrêt mobile est déployé, **VOUS DEVEZ VOUS ARRÊTER!** Demeurez à 20 mètres derrière un autobus arrêté. Si vous en croisez un, **ARRÊTEZ-VOUS ET ATTENDEZ.** Les conducteurs et conductrices d'autobus scolaires essaient de se ranger sur l'accotement pour vous laisser passer chaque fois que la manœuvre est sécuritaire. Pour la sécurité des enfants, les automobilistes doivent agir de façon responsable, collaborer et faire preuve de patience. Les conséquences du non-respect de ces règles sont tragiques et extrêmement coûteuses.

AIDEZ-NOUS À ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS!

SERVICE DU TRANSPORT : 613 746-3654

Circulation sur le terrain et le stationnement de l'école

La sécurité des élèves à l'heure du départ et en fin de journée, surtout celles des plus jeunes, exige de chaque adulte qui en a la responsabilité une attention soutenue, constante et régulière d'un jour à l'autre. L'école tient à assumer cette responsabilité avec tout le sérieux possible en collaboration étroite avec les parents. Pour favoriser un départ ordonné et sécuritaire, voici ce que nous vous demandons de faire si vous venez chercher votre enfant à l'école :

Si vous venez chercher votre enfant en automobile, veuillez la stationner dans la rue, là où le règlement municipal le permet. Les autobus scolaires ont besoin de tout l'espace pour stationner et circuler.

Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont fournis gratuitement par le CEPEO. L'élève est responsable de leur entretien et doit tous les remettre en bon état en juin ou lors de son départ si elle ou il doit quitter l'école avant la fin de l'année scolaire. L'élève doit défrayer le coût d'un manuel perdu ou mis hors d'usage à cause de négligence de sa part.

Assurance-accident

Les assurances du conseil ne couvrent pas les soins médicaux et dentaires des élèves et c'est la responsabilité des parents de se procurer une assurance pour ces frais.

Maladie et médicaments

Il arrive parfois qu'un élève doit être retourné à la maison pour cause de maladie, puisque l'école n'est pas aménagée pour soigner les élèves malades. Également, la présence d'élèves malades expose inutilement tous les autres à des microbes et des virus. Certains parents demandent que leur enfant ne sorte pas pendant la journée. **L'élève malade au point de ne pouvoir sortir à l'extérieur pour la récréation, doit rester à la maison sauf dans des cas particuliers et après entente avec l'école.**

Si un élève doit prendre **à l'école** des médicaments régulièrement pour une période de temps précise, vous devez :

- Déposer ou faire déposer par un adulte les médicaments au bureau d'administration.

Ils seront administrés à votre enfant conformément à vos directives par un adulte responsable. **L'école recommande que les antibiotiques soient administrés à la maison.**

Aucun médicament (pilule, sirop ou autre) ne peut être envoyé avec l'élève.

Noix et arachides – règles de sécurité

Plusieurs de nos élèves souffrent d'une allergie sévère aux arachides et aux noix sous toutes leurs formes (beurre d'arachides, huile de noix ou d'arachides, aliments de toutes sortes contenant ces deux aliments, etc.)

Ils ne doivent en aucun cas ni manger ni toucher ces aliments qui pourraient mettre leur vie en danger en quelques minutes.

Avec l'aide de leurs parents, l'école demande aux élèves de se conformer aux règles suivantes afin de limiter les risques de contamination :

1. Le beurre d'arachides est strictement **défendu** à l'école. Le WOWBUTTER et d'autres produits à base de soya seront acceptés seulement si l'étiquette «sans noix» y est apposée.
2. Les élèves se lavent les mains après leur petit déjeuner à la maison le matin, surtout s'ils ont mangé du beurre d'arachides.
3. Les élèves mangent leur dîner au complet et se lavent les mains avant de sortir dans la cour le midi.
4. **Toutes les collations se prennent à l'intérieur de l'école.**

Port et administration de l'épipen (auto-injecteur)

LIGNE DE CONDUITE

La politique du CEPEO, ELE 99-02 sur l'administration des médicaments à l'école ainsi que les conventions collectives du personnel de l'école font en sorte qu'il est nécessaire d'adopter une ligne de conduite sur l'administration d'un médicament particulier : l'épipen.

L'administration de l'épipen respectera les modalités de la politique du CEPEO notamment celle qui exige des parents qu'ils remplissent les formulaires concernés. Cependant les modalités suivantes s'ajouteront :

1. Les parents de l'enfant ont la responsabilité de voir à ce que leur enfant ait son épipen avec elle/lui en tout temps, à partir du moment où elle/il quitte la maison le matin jusqu'à son retour à la maison le soir. Cette mesure inclut les situations où l'enfant se trouve en dehors de l'école (ex. : autobus scolaire, sorties pédagogiques, etc.).

L'école et les parents s'entendront sur la façon la plus sécuritaire de porter l'épipen en fonction de l'âge de l'enfant et de ses activités.

2. La direction de l'école s'assure que tout le personnel de l'école :
 - ▶ soit informé des enfants qui portent un épipen;
 - ▶ soit informé du type d'allergie qui affecte chaque enfant, des mesures à prendre pour éviter les crises et des symptômes des crises;
 - ▶ reçoive une formation sur la manière d'administrer l'épipen en cas d'urgence et sur les étapes subséquentes à respecter;
 - ▶ veille à ce que tous les épipen nécessaires accompagnent les élèves lors de sorties éducatives ou activités parascolaires.
3. La direction de l'école pourra imposer à tous les élèves de l'école de respecter certaines règles sur la consommation des aliments susceptibles de déclencher des réactions allergiques graves chez certains d'entre eux.



École élémentaire publique
L'Odyssée

Invitation

Rencontre parents/enseignants
et
Élections du conseil d'école

Date : **Le mardi 12 septembre 2017**

Sous un beau soleil et avec le plus grand sourire, tout le personnel de l'école élémentaire publique L'Odyssée école du monde de l'IB a accueilli votre enfant sous le thème « Les joyeux pirates de L'Odyssée ». Au sein de votre école, votre enfant est notre richesse à tous. Nous avons le défi de connaître chaque apprenant en tant que personne, connaître sa progression et connaître ses caractéristiques qui font d'elle ou de lui un apprenant actif et engagé. Vous avez certainement un rôle à jouer soit celui d'être notre partenaire dans l'éducation de votre enfant.

À cette fin, nous vous invitons à venir nous rencontrer le mardi 12 septembre 2017. Il s'agit de la soirée rencontre parents-enseignantes et enseignants. Nous aurons aussi le privilège de vous présenter notre équipe pédagogique 2017-2018.

L'horaire de cette soirée est la suivante :

- 18 h à 18 h 15 : mot de la direction
- 18 h 15 à 19h : mot de la présidente du CE et l'élection du nouveau conseil d'école.
- 19 h à 19 h 30 : 1^{re} présentation par l'enseignant/e
- 19 h 30 à 20 h : 2^e présentation (pour les parents qui ont plus d'un enfant)

Les rencontres parents-enseignantes-enseignants auront lieu dans les salles de classe.

Vous recevez avec cet envoi, un formulaire de mise en candidature pour le Conseil d'école 2017-2018. Votre engagement est important et votre opinion et vos suggestions sont suscitées!

Encore cette année, notre communauté scolaire grandit et nous en profitons pour vous remercier de votre confiance et de votre collaboration.

Bonne odysée de l'IB à tous et à toutes et au plaisir de vous rencontrer.

Le personnel de L'Odyssée

PS : La prise des photos pour les élèves sera le mercredi 20 septembre 2017

Suivez-nous sur Facebook !

**CANDIDATURE SPONTANÉE À LA CHARGE
DE PARENTS MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Je désire me présenter à l'élection de parents membres du conseil d'école, mardi 12 septembre 2017 à 18 h 15.

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. à domicile : _____ Au travail : _____

Courriel : _____

Je suis le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de _____ qui fréquente l'école.
(nom de l'élève + niveau)

Je travaille pour le conseil scolaire :

oui non

Signature de la candidate ou du candidat :

Date

ÉLÉMENTAIRE

Calendrier scolaire 2017-2018

Août 2017						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Janvier 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars 2018						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Avril 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	27	28				
29	30					

Mai 2018						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2018						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

- Premier / dernier jour d'école
- Journée pédagogique
- Congé désigné par le CEPEO
- Jour férié

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO
2445, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 6C3

Téléphone : 613 742-8960
Téléphone sans frais : 1-888-332-3736

CEPEO.ON.CA



Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

FORMULAIRES

Formulaires à lire et signer sur le portail parent au plus tard le vendredi 15 septembre

1. **Formulaire permission pour sorties éducatives répétitives**
2. **Avis et formulaire de consentement à la participation aux activités physiques et sportives**
3. **Autorisation parentale à des fins de promotion ou d'information 2017-2018**
4. **Contrat d'engagement pour les élèves du CEPEO sur l'utilisation responsable des technologies- 2 pages**

Vérifications des antécédents criminels avec secteur vulnérable des bénévoles

Le conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario (CEPEO) reconnaît l'importance de mettre en place des mesures pour rendre l'environnement des élèves toujours plus sécuritaire. L'une d'elle est de recueillir le relevé des antécédents criminels du personnel de l'école permanent et temporaire ainsi que des bénévoles.

En conséquence, nous **devons exiger** de la part de tous les parents bénévoles un relevé d'antécédents criminels et ce, même s'il s'agit d'accompagner le groupe de son enfant pour **une seule sortie pédagogique** ou **pour aider dans la classe**. Cette directive administrative ne vise nullement à décourager les parents à s'impliquer à l'école mais plutôt à protéger les enfants.

Ce relevé est gratuit pour les bénévoles et vous devez le faire en ligne :

Vous pouvez vous rendre sur le site web suivant : <https://olbc.ottawapolice.ca/> Il est **IMPORTANT** de faire la demande Niveau 3-**Vérification du secteur vulnérable de la police**. On vous demandera de numériser la lettre au verso comme pièce-justificative.

Plusieurs sorties pédagogiques sont prévues cette année et votre présence est essentielle. Sans vous, ces sorties ne pourront se faire. Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour assurer ce suivi sécuritaire envers notre communauté scolaire. **Votre relevé sera valide pour deux ans. Veuillez nous faire parvenir, s'il vous plaît, votre relevé officiel à sa réception.**